

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Teams le 28 septembre 2021 à 19 h.

**PRÉSENCES :** Le président Guy, les commissaires Boucher, Cornforth, Daly, George, Giannakoulis, Graham, Lyrette-Brennan, McCrank, Shaar et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

**Personnel :**

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Coordonnateur des services administratifs – Application des règles contractuelles A. Gendron

Agente administrative R. Vincent

**ABSENCES MOTIVÉES :** Commissaires Labadie et Young

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield et la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

**Participation publique**

La conférencière/formatrice invitée, Mme Mante Molepo, offre au conseil des commissaires une séance de formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

**Appel à l'ordre :** 19 h 25

**C-21/22-2**

**Adoption de l'ordre du jour**

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout des points suivants :

- Point 7.9 Projets devant débuter pendant l'été – Rapport du directeur des ressources matérielles M. P. Proulx
- 13.1 Lettre du président
- 13.2 Président des élections
- 14.2 Mise à jour sur le CCAS – Site Web

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-3**

**Approbation du procès-verbal – 29 juin 2021**

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 29 juin 2021 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport du président**

Le président Guy parle de son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Les montagnes russes que représentent les 19 derniers mois avec la pandémie de COVID-19.
  - L'excellent travail de la CSWQ pour dispenser l'éducation d'une manière sûre et saine.
  - Le projet de loi 40 et le verdict attendu dans les prochains mois.
  - La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre.
- 
- **Une minute de silence a été observée en l'honneur des survivants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de leurs familles et de leurs communautés ayant vécu dans des pensionnats.**

**C-21/22-4**

#### **Procédures électorales**

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE l'élection des membres des comités de gouvernance et d'éthique et de discipline soit tenue par scrutin secret.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-5**

#### **Nomination des scrutateurs**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield et l'agente administrative R. Vincent soient nommés scrutateurs pour l'élection des membres des comités de gouvernance et d'éthique et de discipline.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-6**

#### **Mises en candidature pour la représentation des commissaires au Comité de gouvernance et d'éthique**

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour le poste vacant au sein du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

Candidatures  
Commissaire Shaar

Par  
Commissaire Boucher

**C-21/22-7 Fin des mises en candidature pour la représentation au sein du Comité de gouvernance et d'éthique**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE la fin des mises en candidature pour le poste vacant au sein du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-8 Déclaration de l'élection d'un membre du Comité de gouvernance et d'éthique**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le commissaire Shaar soit déclaré élu membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-9 Mises en candidature pour la représentation des commissaires au sein du Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour le poste vacant au sein du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

Candidatures	Par
Commissaire George	Commissaire Brennan
Commissaire Coutlée	Commissaire Brennan
Commissaire Lyrette-Brennan	Commissaire Boucher

**C-21/22-10 Fin des mises en candidature pour l'élection d'un membre au Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE la fin des mises en candidature pour le poste vacant au sein du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-11 Déclaration de l'élection d'un membre du Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la commissaire Lyrette-Brennan soit déclarée élue membre du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du directeur général**

Le directeur général parle de son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- La poursuite de ses mises à jour hebdomadaires.
- Le démarrage de l'année scolaire 2021-2022.
- Des cas de COVID dans les écoles depuis la rentrée, surtout dans les écoles primaires.
- La mise en place de tests rapides dans les écoles primaires de la région 7.
- Merci à toutes les équipes qui ont fait un travail formidable.
- La coordination de l'école en ligne par LEARN Québec.

- Les activités prévues par les écoles pour la commémoration de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre.

**Le directeur général présente son document Établir les orientations 2021-2022 – Retour à l'école.**

**C-21/22-12**

**Rapport du Comité exécutif – 21 septembre 2021**

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

**La directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern présente son Plan de relance pour la réussite éducative de 2021-2022.**

**C-21/22-13**

**Demande de dérogation à la Politique sur les achats D-11 de la CSWQ pour conclure une entente de gré à gré avec le CEAFO pour les services d'évaluation psychoéducative pour l'année scolaire 2021-2022**

ATTENDU QU'il y a un besoin d'évaluations psycho-éducatives pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le service d'évaluations psycho-éducatives peut coûter entre 40 000 \$ et 60 000 \$, ce qui nécessite un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Politique sur les achats D-11 prévoit des exceptions dans des circonstances extraordinaires et pour des raisons légitimes afin de conclure une entente contractuelle de gré à gré sans suivre le processus d'appel d'offres tel que décrit dans la politique;

ATTENDU QUE les deux (2) derniers appels d'offres pour des services psycho-éducatifs n'ont trouvé de réponse que chez le CEAFO;

ATTENDU QUE l'offre de services psychoéducatifs dans la région de l'Outaouais est très limitée;

ATTENDU QUE le CEAFO a fourni les services d'évaluation à la satisfaction de la directrice des services complémentaires;

ATTENDU QUE le directeur des services complémentaires recommande de conclure une entente mutuelle d'un an avec le CEAFO pour environ 20 évaluations psychoéducatives pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE l'engagement financier maximal de cette entente mutuelle est fixé à 60 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif recommande par sa résolution E-21/22-28 d'accorder la demande de dérogation et de conclure une entente mutuelle d'un an avec le CEAFO;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'on acquiesce à la demande de dérogation et qu'on conclue une entente mutuelle d'un an avec le CEAFO pour les évaluations psycho-

éducatives pour l'année scolaire 2021-2022, et qu'on autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-14**

**Appel d'offres public – Déneigement – Secteur Gatineau – Numéro de contrat 21510B170**

ATTENDU QU'il y a une obligation d'assurer le déneigement de nos propriétés;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été publié le 18 août 2021;

ATTENDU QUE les personnes ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud)
- 7289243 CANADA INC. (Gauvreau Transport)
- 8698805 Canada Inc. (DJS)
- 8891788 CANADA INC.
- 9219-3879 QUÉBEC INC.
- DÉNEIGEMENT TECHNI-SNOW INC.
- Groupe P. Munro Inc.
- Justin Marquis Entretien Paysager Inc.
- LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.

ATTENDU QUE LES soumissions suivantes ont été reçues pour le **lot A** le 13 septembre 2021 :

**Lot A** : Eardley, CCWQ, Lord Aylmer Junior, Lord Aylmer Senior

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud)	35 400 \$	106 200 \$
8698805 Canada Inc. (DJS)	44 850 \$	134 550 \$
Justin Marquis Entretien Paysager Inc.	114 000 \$	342 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud) est conforme :

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le **lot B** le 13 septembre 2021 :

**Lot B** : Symmes/D'Arcy McGee, South Hull, bureaux de la commission scolaire

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud)	31 000 \$	93 000 \$
8698805 Canada Inc. (DJS)	47 800 \$	143 400 \$
Justin Marquis Entretien Paysager Inc.	105 000 \$	315 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud) est conforme :

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le **lot C** le 13 septembre 2021 :

**Lot C :** Centre d'éducation des adultes de Hull, Hadley/Philemon Wright, EPPET

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud)	36 300 \$	108 900 \$
TechniSnow	52 640 \$	157 920 \$
7289243 Canada Inc.	71 850 \$	226 507 \$
Justin Marquis Entretien Paysager Inc.	115 000 \$	345 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud) est conforme :

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le **lot D** le 13 septembre 2021 :

**Lot D :** Buckingham, Greater Gatineau

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
8698805 Canada Inc. (DJS)	51 000 \$	153 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de 8698805 Canada Inc. (DJS) est conforme, mais qu'il y a une importante différence de prix par rapport au dernier contrat;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour le **lot E** le 13 septembre 2021 :

**Lot E :** Chelsea, Wakefield

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
TechniSnow	39 800 \$	119 400 \$

ATTENDU QUE la soumission de TechniSnow est conforme;

ATTENDU QUE puisqu'il n'y a qu'une seule soumission conforme, nous avons besoin d'une autorisation explicite du conseil pour l'accepter (Référence Annexe 2);

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles recommande d'accepter les soumissions pour les **lots A, B, C et E**;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles recommande de refuser la soumission pour le **lot D** et de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour Buckingham et Greater Gatineau;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-21/22-29, recommande :

D'approuver les soumissions suivantes :

- **Lot A :** 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud), au montant de 106 200 \$ pour trois ans;
- **Lot B :** 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud), au montant de 93 000 \$ pour trois ans;
- **Lot C :** 3916383 CANADA INC. (Les Fermes Renaud), au montant de 108 900 \$ pour trois ans;
- **Lot E :** TechniSnow, au montant de 119 400 \$ pour trois ans;

De refuser la soumission de 8698805 Canada Inc. (DJS) pour le **Lot D**;

De lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour Buckingham et Greater Gatineau.

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel que l'ont recommandé le directeur des ressources matérielles et le Comité exécutif, le conseil approuve les soumissions conformes reçues pour les lots A, B, C, E et refuse la soumission reçue pour le Lot D, et lance un nouvel appel d'offres sur invitation pour Buckingham et Greater Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'il y a une obligation d'assurer le déneigement de nos propriétés;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été publié le 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées :

- Carmel Fleming
- Derek Fleming
- Gilbert Morin
- Lasalle Maintenance
- Mickey McGuire Construction
- Mountainview Turf
- Kidd Construction
- Blue Heron Landscaping
- Nugent Construction
- Maurice Morin Trucking
- Hodgins

**Lot A :** Dr. S.E. McDowell, École secondaire du Pontiac

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
Mickey McGuire Construction Ltée.	36 350 \$	109 050 \$

ATTENDU QUE la soumission de Mickey McGuire Construction Ltée. est conforme;

**Lot B :** Dr. Wilbert Keon

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
Derek Fleming	32 561 \$	97 683 \$

ATTENDU QUE la soumission de Derek Fleming est conforme; cependant le montant de la soumission est nettement supérieur à celui du contrat précédent du même fournisseur;

**Lot C :** Onslow

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
Mountainview Turf	11 900 \$	35 700 \$

ATTENDU QUE la soumission de Mountainview Turf est conforme;

**Lot D :** St-John's, 26 Leslie

<b>Personnes et/ou entreprises</b>	<b>Annuel</b>	<b>3 ans</b>
Aucune soumission reçue		

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles recommande d'accepter les soumissions et d'octroyer les contrats pour le **Lot A et le Lot C**;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-21/22-30, recommande :

- D'approuver la soumission de Mickey McGuire Construction Ltée pour le **lot A** au montant de 109 050 \$ pour trois (3) ans;
- D'approuver la soumission de Mountainview Turf pour le **lot C** au montant de 35 700 \$ pour trois (3) ans;
- De refuser la soumission de Derek Fleming pour le **lot B**;
- De charger le directeur des ressources matérielles de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour une période d'un (1) an pour le **lot B et le lot D**;
- De charger le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve les soumissions conformes reçues pour le Lot A et le Lot C, qu'il refuse la soumission pour le Lot B et qu'il lance un nouvel appel d'offres pour le Lot B et le Lot D, et qu'il charge le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1- Commissaire

Graham

Motion adoptée

C-21/22-16

**Services d'entretien ménager – Hadley/Philemon Wright, Symmes/D'Arcy McGee, bureaux de la commission scolaire et l'école secondaire du Pontiac – Contrat n° 21510B120**

ATTENDU QUE l'appel d'offres public a été publié le 23 août 2021;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

- 5026710 ONTARIO INC.
- 8891788 CANADA INC.
- 8926514 Canada Inc.
- 9355-2966 Québec Inc.
- CONCIERGERIE SPEICO INC.
- Les Services ménagers Roy Ltée.
- NASCO Entretien ménager d'immeubles Inc.

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Endroit	Soumissionnaires				
	CONCIERGERIE SPEICO INC.	8926514 Canada Inc. (GMV Services)	9355-2966 Québec Inc. (ELKA Services)	Les Services ménagers Roy Ltée.	NASCO Entretien ménager d'immeubles Inc.
Hadley/Philemon Wright	587 713,80 \$	745 695,99 \$	1 092 000 \$	672 151,25 \$	654 925,14 \$
École secondaire du Pontiac	309 379,23 \$	376 300,29 \$	655 200 \$	406 320,85 \$	331 289,25 \$
D'Arcy/Symmes	352 435,05 \$	560 848,02 \$	873 600 \$	379 362,91 \$	488 440,62 \$
Bureaux de la commission scolaire	116 577,54 \$	154 965,30 \$	109 200 \$	114 405 \$	92 829,27 \$

ATTENDU QUE les soumissions les plus basses suivantes sont conformes pour les endroits suivants :

Personnes et/ou entreprises	Endroit	3 ans (36 mois)
Conciergerie Speico Inc.	Hadley/Philemon Wright	587 713,80 \$
Conciergerie Speico Inc.	École secondaire du Pontiac	309 379,23 \$
Conciergerie Speico Inc.	D'Arcy McGee/Symmes	352 435,05 \$

NASCO Entretien ménager d'immeubles Inc.	Bureaux de la commission scolaire	92 829,27 \$
--	-----------------------------------	--------------

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-21/22-31, recommande :

D'approuver les soumissions suivantes :

- **Hadley/Philemon Wright** : Conciergerie Speico, au montant de 587 713,80 \$ pour trois ans (36 mois);
- **École secondaire du Pontiac** : Conciergerie Speico, au montant de 309 379,23 \$ pour trois ans (36 mois);
- **D'Arcy McGee/Symmes** : Conciergerie Speico, au montant de 352 435,05 \$ pour trois ans (36 mois);
- **Bureaux de la commission scolaire** : NASCO Entretien ménager d'immeubles Inc., au montant de 92 829,27 \$ pour trois ans (36 mois);

De charger le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil approuve les soumissions conformes reçues de Conciergerie Speico et NASCO pour les endroits susmentionnés, et qu'il charge le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Pour : 12

Contre : 1- Commissaire Graham

Abstention : 0

Motion adoptée

**C-21/22-17**

**Demande de dérogation à la Politique sur les achats D-11 de la CSWQ en vue de conclure une entente de gré à gré avec First Educational Resources pour des services de perfectionnement professionnel axés sur le modèle PLC 2.0 *Observable Impact Model***

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite conclure un contrat de gré à gré avec First Educational Resources pour la prestation de services de perfectionnement professionnel axés sur le modèle PLC 2.0 *Observable Impact Model* à plusieurs écoles de la Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA) en 2021-2022.

ATTENDU QUE la date de début du contrat est le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et que la date de fin du contrat est le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE l'article 6.4 – Contrat par accord mutuel – de la Politique sur les achats de la CSWQ stipule que :

- a) La Commission scolaire peut utiliser un processus d'accord mutuel pour les contrats d'une valeur estimée inférieure à 5 000 \$;
- b) La Commission scolaire doit communiquer directement avec au moins un fournisseur et indiquer les biens, services ou travaux de construction requis et tout autre renseignement pertinent;
- c) Avant de conclure un contrat par accord mutuel, la Commission scolaire doit s'assurer d'obtenir des prix et des conditions équitables;

ATTENDU QUE la valeur de ce contrat à conclure de gré à gré est supérieure au seuil de 5 000 \$ pour un contrat de gré à gré;

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres pour un contrat de plus de 5 000 \$ exige trois devis écrits;

ATTENDU QUE l'article 7 de la Politique D-11 prévoit une exception au processus d'appel d'offres :

Exception faite des contrats où la dépense estimée est équivalente ou supérieure aux seuils établis par la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le conseil des commissaires peut, dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons légitimes, autoriser la Commission scolaire à conclure un contrat sans avoir recours au processus d'appel d'offres décrit dans la présente politique.

ATTENDU QUE First Educational Resources est la seule entreprise qui peut fournir ce service à la CSWQ puisque le PLC 2.0 *Observable Impact Model* est leur propriété intellectuelle et qu'il s'agit d'une continuation des travaux entamés en 2019;

ATTENDU QUE la valeur annuelle du contrat relèvera du pouvoir de signature du directeur général, conformément au règlement 30 sur la délégation des pouvoirs de la CSWQ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-21/22-33, recommande au conseil d'acquiescer à la demande de dérogation;

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil acquiesce à la demande de dérogation en vue de conclure une entente mutuelle d'une valeur de 24 000 \$ avec First Educational Resources pour une période de 12 mois, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette dérogation.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-18**

**Prolongation du temps de réunion**

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE la durée de la réunion soit prolongée de 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-19**

**Entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec**

ATTENDU QUE l'école primaire de South Hull a présenté une demande de subvention au conseiller municipal Mike Duggan;

ATTENDU QU'il y a une possibilité de recevoir 20 000 \$ du conseiller municipal Mike Duggan;

ATTENDU QUE l'argent doit être affecté à l'école primaire South Hull pour un projet d'embellissement de la cour d'école;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec est le gestionnaire du projet;

ATTENDU QUE le projet doit être achevé avant le 31 octobre 2022;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec devra assurer l'entretien approprié de l'équipement une fois le projet terminé;

ATTENDU QUE le directeur de l'école et le directeur des ressources matérielles recommandent de signer l'entente;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, M. P Proulx, soit autorisé à signer l'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-20**

**Entente de partenariat avec la MRC de Papineau, la municipalité de Namur et Loisirs Sports Outaouais**

ATTENDU QUE l'école de Namur a la possibilité de participer à un projet de construction d'un parcours à obstacles destiné aux adolescents de 12 à 14 ans;

ATTENDU QUE le projet est évalué à 66 500 \$;

ATTENDU QUE la participation financière de l'école de Namur serait de 1 500 \$;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est le gestionnaire du projet;

ATTENDU QUE le projet doit être achevé avant le 30 août 2022;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec devra assurer l'entretien approprié de l'équipement une fois le projet terminé;

ATTENDU QUE le directeur de l'école et le directeur des ressources matérielles recommandent de signer l'entente;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, soit autorisé à signer l'entente entre la MRC de Papineau, la municipalité de Namur, Loisirs Sports Outaouais et la Commission scolaire Western Québec.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-21**

**Aliénation de terrain vacant – N° de cadastre : 5 373 699**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec est propriétaire d'un terrain vacant à Senneterre qui était, au meilleur de sa connaissance, situé sur les lieux de l'ancienne école Percival;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a dépensé environ 800 \$ par année pour l'entretien de ce terrain;

ATTENDU QUE la Ville de Senneterre souhaite acheter le terrain vacant à la valeur d'évaluation municipale pour soutenir son plan « stratégie Habitat 2025 »;

ATTENDU QU'une offre doit d'abord être faite au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois à 0 \$;

LE COMMISSAIRE-PARENT BRENNAN PROPOSE :

- D'autoriser le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, à entamer le processus d'aliénation du lot numéro 5 373 699 du cadastre;
- D'autoriser le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, à céder le terrain au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois si celui-ci accepte son offre;
- Si le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois refuse l'offre, d'autoriser le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, à vendre le terrain à la Ville de Senneterre à la valeur d'évaluation municipale.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-22**

**Facture de la Société GRICS**

ATTENDU QUE la Société GRICS répond aux besoins en gestion informatique, tant administratifs que pédagogiques, du secteur de l'éducation au Québec;

ATTENDU QUE les commissions scolaires supervisent l'organisme et que son conseil d'administration comprend des représentants des commissions scolaires de toutes les régions de la province;

ATTENDU QUE, le 2 août 2021, la Société GRICS a soumis sa facture pour les besoins en gestion informatique de 2021-2022 de la CSWQ, au montant de 282 176,40 \$, pour paiement;

ATTENDU QUE les dépenses en gestion informatique sont considérées comme des frais de fonctionnement réguliers;

ATTENDU QUE, sachant que cette dépense est un frais de fonctionnement régulier, il est recommandé au conseil qu'une fois la facture justifiée et approuvée par la directrice des ressources financières et le directeur général, le paiement de la facture puisse se faire sans délai afin d'éviter d'encourir des frais d'intérêts;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE d'approuver le paiement de la facture de la GRICS pour les services de l'année scolaire 2021-2022, au montant de 282 176,40 \$, et recommande au conseil de procéder au paiement de la facture sans délai, une fois qu'elle aura été justifiée et approuvée par la directrice des ressources financières et le directeur général, afin d'éviter d'encourir des frais d'intérêt.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-23**

**Portail annuel Mozaik/GPI de la Société GRICS 2021-2022**

ATTENDU QUE la Société GRICS répond aux besoins en gestion informatique, tant administratifs que pédagogiques, du secteur de l'éducation au Québec;

ATTENDU QUE les commissions scolaires supervisent l'organisme et que son conseil d'administration comprend des représentants des commissions scolaires de toutes les régions de la province;

ATTENDU QUE, le 2 août 2021, la Société GRICS a soumis sa facture pour les besoins en gestion du portail Mozaik/GPI 2021-2022 de la CSWQ, au montant de 115 124,44 \$, pour paiement;

ATTENDU QUE les dépenses liées à la gestion du portail Mozaik/GPI sont considérées comme des frais de fonctionnement réguliers;

ATTENDU QUE, sachant que cette dépense est un frais de fonctionnement régulier, il est recommandé au conseil qu'une fois la facture justifiée et approuvée par la directrice des ressources financières et le directeur général, le paiement de la facture puisse être effectué sans délai afin d'éviter d'encourir des frais d'intérêt;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE d'approuver le paiement de la facture de la GRICS pour la gestion du portail Mozaik/GPI pour l'année scolaire 2021-2022, au montant de 115 124,44 \$, et recommande au conseil de procéder au paiement de la facture sans délai afin d'éviter d'encourir des frais d'intérêt, une fois que la facture aura été justifiée et approuvée par la directrice des ressources financières et le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-24**

**Président des élections**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le secrétaire général et directeur des services corporatifs, M. G. Singfield, soit nommé président d'élection de la CSWQ pour les élections scolaires du 20 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

**C-21/22-25**

**Levée de la séance**

LE COMMISSAIRE SHAAR PROPOSE la levée de la séance à 22 h 30.

Adoptée à l'unanimité